

N° 14
22 Décembre 2021

Examen des réserves et réclamations

Dossier n° 77

Match n° 24184275 Cordemais Le Temple 1 / Guérande St-Aubin 3 Coupe du District Albert Bauvineau groupe n°10 du 12.12.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 5 à l'équipe 3 du club de Guérande St-Aubin pour en reporter le bénéfice à l'équipe 1 du club de Cordemais le Temple suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Guérande St-Aubin

Dossier n° 78

Match n° 24185525 Herbignac St-Cyr 2 / Missillac Fc 2 Challenge du District Albert Charneau groupe 02 du 12.12.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 3 à l'équipe 2 du club d'Herbignac St-Cyr pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de Missillac Fc suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club d'Herbignac St-Cyr
- Infliger l'amende de 50 € au club de Herbignac St-Cyr pour non-réponse à des renseignements demandés

Dossier n° 79

Match n° 24185512 Nantes Racc 2 / La Chapelle Heulin Fc 2 Challenge du District Albert Charneau groupe n° 44 du 12.12.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 9 à l'équipe 2 du club de Nantes Racc pour en reporter le bénéfice à l'équipe 2 du club de La Chapelle Heulin suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Nantes Racc

Dossier n° 80

Match n° 24050284 Bouguenais Foot 2 / Nantes Métropole Futsal 4 Championnat Futsal D1 groupe B du 13.12.2021

La Commission décide de :

- Donner match perdu par pénalité sur le score de 0 but à 4 à l'équipe 2 du club de Bouguenais Foot pour en reporter le bénéfice à l'équipe 4 du club de Nantes Métropole Futsal suivant les articles 187-2 et 226 alinéa 4 des règlements généraux.
- Mettre le droit d'évocation de 100 € à la charge du club de Bouguenais Foot

Réserves non confirmées

Départemental 1 U18 :

Groupe D : Ancenis Rcasg 21 - Sorinieres Elan Foot 21 (n°24164881)

Départemental 2 U18 :

Groupe B : Petit Mars Fc 21 – Chateaubriant Voltig 21 (n°24164920)

Challenge du District :

Groupe 12 : Guerande Madeleine 3 – St Andre des Eaux 3 (n°24185230)

Examen des amendes

La Commission décide d'amender les clubs et équipes en infraction avec les dispositions des règlements des championnats régionaux et départementaux

En complément de l'article 26 des règlements des championnats Régionaux et Départementaux Seniors Masculins, la Commission précise qu'une équipe déclarant un forfait dans les délais J-2 au plus tard est amendée du droit d'engagement et si le forfait est hors délai, l'équipe est amendée du double du droit d'engagement.

En application de l'annexe 5 – dispositions financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire, les équipes suivantes sont amendées.